

Image not found or type unknown



conversion totalité usufruit = pleine propriété ?

Par **izabel399**, le **04/10/2012** à **15:45**

mon père décédé, maman incapable majeur. Suite testament, conversion totale de l'usufruit en rente viagère. Je suis fille unique, je dois payer une rente viagère.

Vais-je devenir propriétaire de l'ensemble des biens meubles (comptes bancaires) et immeubles ?

merci car je n'y comprends rien